

La coopérative féminine de Thialgou savoure l'autonomie



La secrétaire générale de la coopérative à côté du jardin maraîcher.

En 2010, Caritas Mauritanie, à travers le Projet d'Appui au Développement du Brakna Sud (PADB), avait réalisé des actions d'appui pour certaines coopératives féminines. Celle de Thialgou, située à environ 10 kilomètres de Boghé (chef-lieu de la wilaya du Brakna) en faisait partie. Aujourd'hui cette coopérative dispose d'un jardin maraîcher d'une surface d'1 hectare géré par les 400 femmes membres de la coopérative.

Au début l'appui s'est manifesté par le forage d'un puits suivi de l'aménagement de la parcelle de terre qui abritera plus tard le jardin maraîcher. A cela s'est ajouté la fourniture de semences à la coopérative en plus de la fourniture de matériel horticole (pelles, brouettes, pioches, râteliers, etc) et d'un appareil de traitement des parasites agricoles grâce à des produits phytosanitaires.

Il fallait au préalable former ces femmes sur les techniques de maraîchage mais aussi de gestion et d'organisation de coopérative afin de les outiller pour devenir autonomes. Aujourd'hui la coopérative vole de ses propres ailes. Pour la secrétaire générale de la coopérative, l'appui a été productif car elles sont **« (...) maintenant rassurées de la pérennité des activités de [leur]notre coopérative grâce à la mise à [notre] disposition d'un fonds de roulement et d'un fonds d'amortissement d'une somme de trois cent vingt mille ouguiyas (320.000) au total à la date du 25/04/2012 ».**

Depuis cette date, la coopérative fonctionne indépendamment du projet. Des animateurs viennent de temps à autre s'assurer de la continuité des activités et fournir des conseils quand il le faut.

Comme pour l'ensemble des activités mis en œuvre par Caritas Mauritanie à travers ses projets, les femmes de la coopérative de Thialgou ont été associées dès le début au processus de projet, dans l'ordre suivant : l'identification des besoins, la réalisation des activités, le suivi de leur mise en œuvre et l'évaluation de ce qui a été accompli. Une implication nécessaire à l'autonomie effective des bénéficiaires.

Signe de cette autonomie, l'extension par la coopérative, de la parcelle cultivée, grâce aux bénéfices engendrés par leurs activités.